

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2010

Le vendredi deux avril 2010, à 20H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Nicolas GUERRIER, Valérie HERVET, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Catherine SICARD, Anne-Marie VILLEDIEU, Sébastien TRÉCUL, Jean MOUSNIER.

Etait absent : Denis GANNE donnant pouvoir à Yves GUERIN

Sébastien TRECUL est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/03/10

Ordre du jour

1. **Approbation du procès verbal du 19/02/2010 à l'unanimité,**

2. **Compte administratif 2009,**

M. le Maire présente le compte administratif 2009 du budget communal de décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....77 364.19 €

Dépenses..... 108 378.01 €

Soit un déficit de 31 013.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes241 594.42 €

Dépenses..... 99 952.05 €

Soit un excédent de 141 642.37 €

Soit un excédent total de 110 628.55 €.

Après la sortie du Maire, le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité le compte administratif en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

3. **Affectation des résultats,**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte administratif 2009, voté à l'unanimité des présents, considérant les éléments suivants :

***Besoin de financement de la section Investissement au 31/12/09**

afin de couvrir le déficit d'investissement cumulé 31 013.82 €

afin de couvrir les restes à réaliser 1 000.00 €

***Résultat de Fonctionnement à affecter au 31/12/09 141 642.37 €**

Solde d'exécution cumulé 110 628.55 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de Fonctionnement comme suit :

• 002 Excédent de Fonctionnement reporté	109 628.55 €
• 1068 Dotation complémentaire	<u>32 013.82 €</u>
	141 642.37 €

M. le Maire explique que l'excédent budgétaire actuel permet de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, et servir éventuellement au financement du renouvellement des canalisations d'eau potable et à leur extension éventuelle suite à la détermination de la constructibilité délimitée lors de l'élaboration de la carte communale. De plus, il faut envisager la restauration de la salle des fêtes et du préau dans le cadre d'une opération Cœur de village.

M. le Maire présente la synthèse des comptes de 2009 réalisée par le trésorier qui indique :

- un endettement par habitant important mais il a omis de mentionner que les loyers des logements perçus couvrent aisément les annuités des emprunts de réhabilitation.
- Un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties élevé par rapport aux autres communes du canton.

4. Budget primitif 2010,

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2010 s'équilibrant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	129 454 €
Dépenses.....	129 454 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	243 715.00 €
Dépenses.....	243 715.00 €

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget primitif 2010.

5. Vote des taux des impôts directs,

M. le Maire présente la notification des bases des quatre taxes communales émanant des services fiscaux. On peut remarquer une augmentation de ces bases de 1.63% pour la taxe d'habitation, de 3.69% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 1.35% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui intègre une revalorisation réglementaire des dites bases de 1.06 %.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de reconduire pour 2010 les quatre taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'habitation.....7.97 %
- Taxe foncière (Bâti).....16.45 %
- Taxe foncière (non bâti).....31.47 %
- Taxe professionnelle.....7.16 %

6. Autorisation permanente de poursuite des impayés par le trésor public

Le conseil municipal accorde l'autorisation générale et permanente de poursuite au trésorier municipal.

7. Action social pour le personnel communal

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de participer à un appel d'offre géré par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une convention permettant de faire bénéficier à l'ensemble du personnel communal de diverses actions à caractère social réglementaires et requises dans le budget.

8. Feu d'artifice

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de détenir un agrément pour le tirage d'un feu d'artifice K3 avec mortier. C'est pourquoi une formation sera dispensée par l'entreprise Vouzelaud de Brou le lundi 23 juin 2010 pour messieurs Jean-Marc Gasnier, Nicolas Guerrier, Sébastien Trécul et Christophe Lucas. (Personnes participant habituellement au tirage du feu d'artifice lors du 14 juillet).

9. Divers

M. le Maire fait le compte rendu des différentes instances communautaires (PAPE, SIAP, PNRP, CDC Perche Thironnais)

M. le Maire présente un projet de courrier à adresser à la Lyonnaise des eaux concernant les difficultés de mise en vigueur du contrat de la délégation et de la convention d'achat d'eau.

Le conseil municipal approuve ce courrier.

Pour contribuer à l'élaboration de la carte communale, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adjoindre à la Commission d'Urbanisme, en participant seulement aux réunions de travail avec le Cabinet Conseil

« En Perspective », sans voix délibérative et sans être présent aux réunions réglementaires impliquant la présence de Personnes Publiques Associées, Monsieur Michel DETAIL, habitant permanent de la commune depuis peu, préretraité. Il est disponible, sa vie professionnelle a nourri son expérience, l'exécution de sa mission, en qualité d'Agent Recenseur en février dernier, a été appréciée

et il a maintenant une connaissance précise du territoire et de l'habitat communal. Il pourra apporter dans l'élaboration du projet une vision neuve, indépendante de l'histoire et de l'évolution foncière du village. Le Conseil Municipal n'a pas exprimé d'objection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.